

ORIENTATIONS POUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

Deux défis majeurs marquent la nouvelle décennie qui commence : un contexte de crise économique marqué par la raréfaction des fonds publics nationaux, et simultanément les besoins d'une plus grande cohésion sociale, culturelle et territoriale, sur des échelles différentes, locales ou nationales, parfois globales, mais le plus souvent européennes.

L'année 2010 est justement celle du soixantième anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950, prononcée par Robert Schumann. Cette déclaration a été le début de cette longue période de paix et de construction européenne, qui fait aujourd'hui, de l'Union européenne, une entité absolument singulière dans le paysage international.

Cette Union européenne, qui acquiert au fil du temps, à la fois, de plus en plus de sens et de moins en moins de sens, est au cœur de nombreuses de nos références, culturelles, linguistiques, sociales, économiques, territoriales. Elle est aussi au cœur de nombreuses politiques publiques. Dans tous les domaines, l'Union contribue à développer les quatre libertés de circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, auxquelles il conviendrait d'ajouter celle des idées.

Toutes les politiques publiques menées en Europe comportent aujourd'hui le souci de renforcer la cohésion des territoires de l'Union, au sein de l'Union, aux frontières de l'Union ou dans le monde. Les stratégies européennes de cohésion économique, sociale, territoriale et environnementale de Lisbonne et de Göteborg portent en elles le principe de subsidiarité. Ce principe place, au cœur de l'action de l'Union européenne, les ensembles territoriaux de proximité, dits NUTS (Nomenclature d'Unité Territoriale Statistique), souvent des collectivités locales, qui deviennent alors des contrepouvoirs aux Etats et aux particularismes nationaux.

L'Europe a, d'ores et déjà, un impact important sur le Département, et ses territoires, par les nombreuses politiques qu'elle a permis de financer. Le Centre culturel de l'entente cordiale, le site des deux caps, la réhabilitation des anciens sites miniers, les installations de commerce en milieu rural, les équipements de haute qualité environnementale, l'insertion professionnelle, mais aussi les actions de coopération territoriale et internationale qui touchent la jeunesse et les citoyens dans leur quotidien, ont bénéficié de financements européens.

L'Europe, c'est aussi le moyen d'introduire dans nos territoires touchés par les restructurations économiques, un esprit d'innovation, une logique de subsidiarité, une démarche de transversalité, une conduite de l'action publique en mode « projets » et des moyens financiers nouveaux.

Dans le contexte extérieur actuel, l'action européenne du Conseil Général peut être déterminante et servir de levier dans l'atteinte des objectifs fixés par le PSD. Cette action européenne prend dans les conditions actuelles une tournure nouvelle. Elle sera déterminante, si le Conseil Général opte pour des orientations stratégiques mieux affirmées en la matière.

Pour cela, les trois orientations suivantes sont proposées pour l'action à mener d'ici la fin de la programmation actuelle, à savoir 2013, et dans la perspective de la programmation suivante 2014-2020. Ces orientations portent à la fois sur les ambitions, les principes, et les échelons territoriaux :

. L'ambition de l'action européenne est de contribuer au développement solidaire, innovant et durable du territoire.

. Les principes sont au nombre de quatre, à savoir territorialisation-subsidiarité, partenariat-gouvernance, logique de projets et culture de la recette.

. Les échelons géographiques de l'action européenne sont concentriques : au sein des territoires, au sein de l'eurorégion, dans l'Union européenne et aux voisinages de l'Europe.

1. L'ambition de l'action européenne du Département : solidarité, innovation, et durabilité

L'action européenne doit non seulement contribuer au développement solidaire, innovant et durable, mais en être un levier.

a) La solidarité à laquelle le Département contribue par l'ensemble de ses politiques peut être renforcée par l'action européenne et trouver une nouvelle dynamique :

L'Union européenne s'envisage en premier lieu comme lieu de solidarité entre les territoires et les peuples, ceux du centre et des zones périphériques, par exemple. Les actions de solidarité menées par le Département, notamment auprès des plus démunis (jeunes, seniors, handicapés, publics en insertion) sont de même au cœur des politiques de l'Union.

La solidarité, en nous invitant à croiser la solidarité interne à nos territoires, avec une solidarité externe tournée vers les autres territoires européens, conduit à penser globalement notre action, à la questionner et à partager avec d'autres, son contenu et sa forme. Cela mène à élargir notre champ d'action, en croisant par exemple éducation et environnement.

b) L'innovation offrira de nouvelles manières de mener les politiques publiques, notamment au travers de la territorialisation. Cette approche sera renforcée par une action européenne à trois facettes :

. La recherche, dans d'autres pays, des exemples et expériences réussis de politiques publiques fournira des sources d'inspiration pour le Département et les territoires ;

. La participation aux années européennes labellisées (2012 année européenne des personnes âgées et du vieillissement), ou aux événements européens (ex : Open Days) sont des occasions de s'illustrer, mais aussi de réviser nos politiques.

. L'inscription du Département et des territoires, dans les concours et séminaires européens et la soumission de propositions aux appels européens sont de nature à valider les savoirs et les savoir-faire.

c) La durabilité est au cœur des projets financés par l'Europe, qui accompagne les politiques locales de développement viable, viable et équitable.

En intégrant les enjeux qui dépassent les réalités locales, l'Europe et les instances européennes privilégient la durée et la durabilité et permettent aux acteurs locaux de s'y engager.

Le montage de dossiers, notamment de financements, portent sur des actions innovantes, car elles doivent apporter une plus-value, et des équipements durables, car ils doivent porter sur des méthodes et des processus pérennes, faiblement consommateurs de ressources.

Par exemple, en matière de développement durable, des dossiers pourront être montés en matière d'anticipation de la montée des eaux, ou encore de bâtiments « basse consommation » notamment.

2. Les principes de l'action européenne du Département sont au nombre de quatre, à savoir territorialisation-subsidarité, culture de la recette, partenariat-gouvernance et logique de projets

a) Territorialisation et subsidiarité :

Un des grands principes des politiques de l'Union européenne est celui de confier la responsabilité d'une politique au niveau le plus compétent pour la mener. Cela aboutit à choisir le niveau territorial le plus pertinent. C'est également la logique de la territorialisation et de la contractualisation.

La diffusion dans les territoires des possibilités offertes par les politiques de l'Union doit être au cœur de l'action européenne du Département. Commencée par une tournée des établissements publics de coopération intercommunale, elle s'est poursuivie par la journée de l'intercommunalité.

Le rôle du Département est alors d'aider à l'émergence de projets, de renforcer la qualification des acteurs et d'apporter un appui en ingénierie, au montage des projets européens. L'action européenne concourra alors à l'animation des territoires et sera un facilitateur pour les acteurs des territoires.

Il va s'agir de généraliser les dispositifs de sensibilisation aux fonds européens en poursuivant les rencontres territorialisées, d'appui au montage de projets par une démarche d'animation renouvelée et de lier ces actions avec les prochaines contractualisations.

b) Partenariat-gouvernance : l'action européenne doit s'inscrire obligatoirement dans des réseaux ciblés qui permettent de défendre et promouvoir les intérêts des territoires.

Le rôle du Département est d'être une interface avec les réseaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux, en rejoignant les réseaux les plus appropriés.

Cela concerne la gouvernance des programmes européens (aux côtés de l'Etat, de la Région, du Département du Nord, et selon le programme, des autres collectivités locales, anglaises, belges et néerlandaises), dans laquelle la présence du Conseil général permet de défendre la qualité des dossiers soumis par les acteurs du Pas-de-Calais.

Il s'agit également d'intégrer les associations et réseaux de collectivités locales impliqués dans les politiques de coopération européenne. Le but est de servir de relais d'information dans les services et les territoires, et plutôt que de réinventer des solutions, trouver les solutions pertinentes, qui existent déjà. Il s'agit de rendre possibles les cofinancements et les économies d'échelle.

En rejoignant, par exemple, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), le Département pourra ainsi bénéficier de manière anticipée d'informations plus qualitatives sur les financements et les perspectives qui se présentent en la matière.

c) Logique de projets :

L'action européenne modifiera, par la logique de projets qu'elle inclut, les fonctionnements habituels de nos administrations et la manière de les gérer.

Le pilotage en maîtrise d'ouvrage départementale de projets européens, dans le cadre des compétences départementales, positionnera le Département comme chef de file, et aboutira à conforter la modernisation des processus de fonctionnement interne, en ouvrant les pratiques à celles de nos partenaires et à celles de l'Union.

L'appui d'ingénierie, fourni à des opérateurs sera concentré sur des projets extérieurs aux compétences départementales, mais en lien avec les objectifs des programmes européens concernés. Ces opérateurs sont des entreprises, associations, collectivités locales, établissements publics, organismes associés et consulaires.

Dans tous les cas, la logique de projets invite à identifier clairement les objectifs, les actions à mener et les moyens à mobiliser, sur lesquels des financements seront sollicités. Cette démarche, couplée à une démarche d'audit et d'évaluation pendant la conduite du projet, crée un esprit de redevabilité, et donc de transparence vis-à-vis du citoyen. Ce même esprit sera appliqué sur cette stratégie elle-même.

d) Culture de la recette : l'action européenne du Département se fonde sur la recherche de financements européens.

Les fonds européens sont aujourd'hui sous-mobilisés. Soit les territoires ont peu d'ingénierie pour y accéder, soit les collectivités locales, y compris les plus importantes, n'en ont pas encore le réflexe.

L'analyse de l'éligibilité des politiques publiques aux financements européens doit être généralisée, pour renforcer la possibilité de mener ces politiques et pour accroître la notoriété du Département

Le rôle du Département est alors d'apporter, aux territoires et aux acteurs, un appui au montage des demandes de financement. Cette recherche de financements concerne autant les domaines classiques des fonds régionaux pour la réalisation de projets locaux, que la coopération interrégionale et européenne, pour les projets d'échanges.

La mise en œuvre de cette mesure aboutira au dépôt de dossiers de demandes de financement de plus en plus nombreux, dont certains, notamment sur le Fonds Social Européen (FSE) et sur le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), concernent les politiques d'insertion, et celles d'investissement de compétitivité et en matière d'environnement.

3. Les échelons géographiques d'intervention de l'action européenne.

L'action européenne du Département devra, enfin, dépasser les frontières géographiques, en s'adaptant aux grands ensembles humains et défis de ce siècle.

a) Agir dans nos territoires pour rendre habituel et normal le contact avec les programmes de financements européens, dans tous les champs de compétences du Département et pour tous les territoires du Pas-de-Calais et notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

b) Renforcer les relations de proximité dans l'euro-région Nord-Ouest, avec une priorité pour les autorités locales de la zone des programmes INTERREG dans lesquels le Conseil Général est impliqué à ce jour (ex : le Kent, comtés britanniques côtiers, Flandres, Wallonie, Zeeland, Holland-Zuid)

c) Conforter l'Europe en Europe, en étant solidaire aux côtés de tous les pays membres, en intégrant dans nos actions, les axes transnationaux du Fonds Social Européen (FSE) ou d'INTERREG.

d) Préparer l'Europe de demain sur des questions qui nous sont communes, en anticipant les futurs élargissements et en nouant des relations avec nos voisins de demain (ex : les détroits d'Europe de la Turquie à l'Estonie, la réforme des fonds structurels et la politique de cohésion territoriale)